



Mission régionale d'autorité environnementale

BRETAGNE

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale de Bretagne
sur le projet de parc éolien de Saint-Mayeux et Corlay
à Corlay (22)**

n° MRAe 2022-009949

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 22 juin 2022. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 23 août 2022

Pour la MRAe Bretagne,
le président

Signé

Philippe Viroulaud



Parc éolien du Petit Kermaux - Réponse à l'avis de la MRAe

Parc éolien du Petit Kermaux

Communes de Saint-Mayeux et Corlay (22)

30 mars 2023



En réponse à l'avis émis par la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur le projet de parc éolien du Petit Kermaux, sis sur les communes de Saint-Mayeux et Corlay (Côtes d'Armor), et enregistré sous le numéro MRAe 2022-009949 en date du 23 août 2022 :

Le porteur de projet prend acte que la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

Il considère en conséquence que l'avis de la MRAe sur ce dossier n'appelle pas de réponse de sa part.

Fait à Rennes, le 30 mars 2023

Michel Gillet

M. Gillet

VSB énergies nouvelles
Agence Ouest
Parc Oberthur - 74 C Rue de Paris
35000 RENNES
Tél. 02 99 23 99 50
RCS 439 697 178 - APE 7112 B